



Ottawa, le 24 juillet 2003

AVIS DES DOUANES N-526

Révocation du mémorandum D9-1-16

1. Cet avis a pour but d'informer le public d'un changement concernant le traitement des films ou des bandes vidéos importés à des fins d'examen par une régie provinciale du film.
2. Le 26 mai 2003, le mémorandum D9-1-16, *Procédure concernant le traitement des films ou des bandes vidéo importés à des fins d'examen par une régie provinciale du film*, a été révoqué.

3. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'unité suivante :

Unité des importations prohibées
Direction de la politique commerciale et de
l'interprétation
Agence des douanes et du revenu du Canada
Ottawa ON K1A 0L5

Téléphone : (613) 954-7049 ou (613) 954-7054
Télécopieur : (613) 957-4653

Pensez à recycler!



Imprimé au Canada